



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

2550

  
Alfred MARTINEZ  
Commissaire Enquêteur

LE PREFET

Nice, le - 3 MARS 2020

R: 2C 154 121 9612 8

**Lettre recommandée avec AR**

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Mougins. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique des bureaux d'études Suez et Egis.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 21 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Mougins.

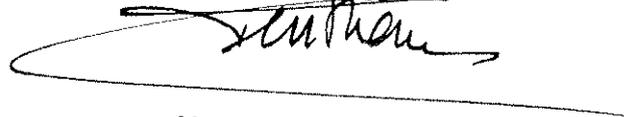
Monsieur Jean-Pierre SAVARINO,  
Président de la chambre de commerce  
et d'industrie Nice Côte d'Azur  
20 Boulevard Carabacel  
C.S. 11259  
06005 Nice cedex 01

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet de Nice-montagne  
SPNM-4488



Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance  
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

2

En provenance de :

~~CCI  
CS 41230  
30 Boulevard Garibaldi  
06000 Nice cedex 04~~

SPRE V33 - PTC 3A - 2017A827001 - 0519

Présenté / Avisé le : 9/3/20

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

*CERTIFICAT D'AZUR*  
- 5 MARS 2020

DG - n°

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment

LA POSTE AGREMENT N° C506



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 2C 154 121 9612 8

Numéro de l'AR :



SDRS - FRANT - CC - M - 2330 Renvoyé

DDTM - SDRS - FRN  
CADAM  
147 Bd du Mercantour  
06286 Nice Cedex



FRAB

- 9 MARS 2020

COURRIER ARRIVE

D.D. La Poste Services Sécurité



